

DÉCISION n° 61 /2025

PORTANT ACCEPTATION D'UNE ACQUISITION D'OEUVRE.

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions pour "signer tout acte d'acquisition et de cession de droit d'auteurs ainsi que tout acte d'achat ou de cession de spectacles, à titre gratuit ou onéreux, dans la limite des crédits inscrits au budget",

Vu le souhait du musée de La Cour d'Or de faire l'acquisition d'une sculpture en plâtre d'Henri-Nicolas Legendre, intitulée *Armistice* ou *Petite Lorraine offrant des fleurs*, datée de 1938,

Considérant que l'artiste, originaire de Moselle, a conçu cette œuvre comme une célébration du retour à la France à l'issue de la Première Guerre mondiale,

Considérant que ce plâtre conserve le souvenir du bronze patiné or co-financé par la Ville de Metz avant la Seconde Guerre Mondiale et aujourd'hui disparu,

Considérant que cette acquisition permettrait d'enrichir les collections du musée de La Cour d'Or d'une œuvre fortement liée à l'histoire du territoire,

Considérant que la commission scientifique régionale d'acquisitions a émis un avis favorable et unanime à cette acquisition le 5 décembre 2024,

DECIDONS

D'acquérir et de faire entrer dans les collections du musée de La Cour d'Or ce plâtre de Nicolas-Henri Legendre daté de 1938, ayant pour titre *Armistice* ou *Jeune Lorraine offrant des fleurs*.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250315-Decis61-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 15 mars 2025

Pour le Président

Le Conseiller délégué aux établissements culturels


Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes

Conseiller départemental de la Moselle